

QUELLE EST LA PORTÉE DU PPRI ?

Le PPRI s'impose à tous et vaut servitude.

- Il s'impose aux particuliers, entreprises, collectivités, État.
- Il est annexé au plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), il vaut servitude d'utilité publique.
- Ce sont les prescriptions les plus contraignantes entre la réglementation du PPRI et du PLUi qui s'appliquent.

CONSULTATION

Le PPRI est consultable :

- en mairie, à la direction départementale des territoires (DDT) ;
- sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher ;
- sur le site internet Géorisques.



Risques naturels



Réglementations
d'urbanisme des territoires

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR
LES RISQUES



Ministère de la transition
écologique

QUESTIONS - RÉPONSES

Comment puis-je savoir si j'habite dans une zone inondable ?

En fonction de la couleur dans laquelle votre habitation se situe, vous pouvez déterminer si vous vous trouvez en zone d'aléa modéré, fort ou très fort, ou si vous êtes dans une zone hors d'eau (<https://www.loir-et-cher.gouv.fr/> ou <https://www.info.gouv.fr/risques>).

Ma maison est en zone inondable, dois-je faire des travaux ?

Non, ce n'est pas obligatoire pour les maisons existantes. Il est toutefois recommandé de **réduire les risques**, par exemple :

- sécuriser les installations électriques ;
- installer des clapets anti-retour ;
- matérialiser certains équipements (comme une piscine) ;
- arrimer les cuves.

Puis-je agrandir ou modifier ma maison ?

Généralement, oui, mais avec des règles à respecter selon la zone, par exemple :

- créer un espace refuge en hauteur ;
- surélever le plancher habitable (au moins +50 cm).

Il est également conseillé d'**anticiper son organisation** en cas de crue.

Y a-t-il une compensation si mon bien perd de la valeur du fait de sa situation en zone inondable ?

Non.

La baisse de valeur est liée au **risque naturel**, pas au **PPRI**.

En revanche, en cas d'inondation reconnue comme **catastrophe naturelle**, une indemnisation peut être sollicitée, en vous rapprochant de votre mairie.

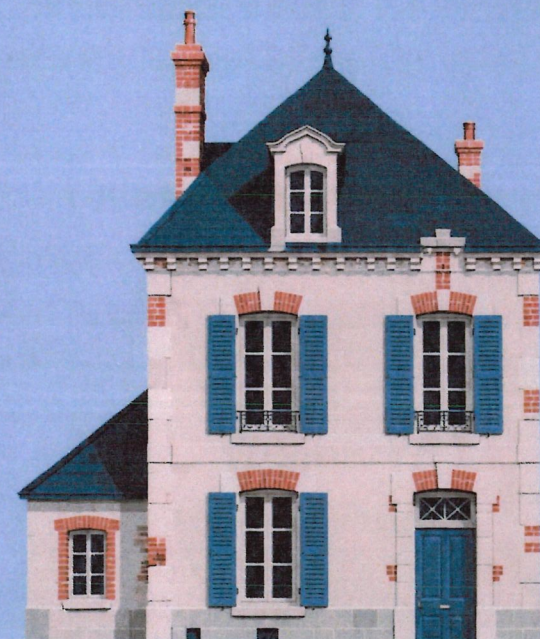


PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER

Liberté
Égalité
Fraternité

Révision du plan de prévention des risques **INONDATION**

de la Loire Aval



Communes de
Candé-sur-Beuvron, Chaumont-sur-Loire,
Monteaux, Rilly-sur-Loire, Valloire-sur-Cisse
et Veuzain-sur-Loire